

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

068-226800019-20190913-0000020603-DE

Acte certifié exécutoire

Envoi : 17/09/2019

Réception par le Préfet : 17/09/2019

Publication : 20/09/2019

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée



ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations de la Commission permanente

N° CP-2019-8-7-3

Séance du vendredi 13 septembre
2019

SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT CULTUREL ET AU PATRIMOINE

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, M. DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, M. HABIG, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, M. MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHITTLY, STRAUMANN, VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. COUCHOT donne procuration à Mme PAGLIARULO.
M. HAGENBACH donne procuration à Mme MEHLEN-VETTER.
M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.
Mme JENN donne procuration à Mme BOHN.
Mme MULLER Betty donne procuration à M. HABIG.
M. MULLER Lucien donne procuration à Mme MARTIN.
Mme SCHMIDIGER donne procuration à M. ADRIAN.
M. TRIMAILLE donne procuration à M. JANDER.
Mme VALLAT donne procuration à M. VOGT.

La Commission permanente du Conseil départemental,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU l'article L 1111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales selon lequel la compétence en matière de culture est partagée entre tous les niveaux de collectivités,

VU la délibération du Conseil général n° CG-2014-1-7-1 du 24 janvier 2014 relative aux dispositifs de soutien en faveur du Développement Culturel,

VU la délibération de la Commission permanente n° CP-2016-10-7-2 du 4 novembre 2016 relative au soutien en faveur du Patrimoine,

VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-2-7-1 du 17 mars 2017 relative à la politique de la culture et du patrimoine,

- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-4-12-3 du 1er septembre 2017 relative aux délégations du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération de la Commission permanente n° CP-2017-10-7-3 du 10 novembre 2017 relative au soutien au Développement Culturel,
- VU la délibération de la Commission permanente n° CP-2018-6-7-2 du 15 juin 2018 relative au soutien au développement culturel et au patrimoine,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2018-4-7-1 du 19 octobre 2018 relative à la création du Fonds de Soutien aux Initiatives Interreligieuses,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CP-2018-10-7-1 du 16 novembre 2018 relative à l'appels à projets pratiques artistiques en collège et culture et solidarité,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2018-6-7-1 du 14 décembre 2018 relative à la politique de la culture et du patrimoine,
- VU la convention 2017/2020 portant sur la mise en œuvre du projet artistique et culturel du Centre de Ressources Musiques Actuelles (CRMA) de Colmar entre le Département du Haut-Rhin, la Ville de Colmar et la Fédération Hiéro signée le 13 novembre 2017,
- VU la convention de partenariat culturel de 2018 à 2021 entre le Département du Haut-Rhin et la Ville de Kembs portant sur le développement culturel de l'Espace Rhénan signée le 26 juin 2018,
- VU le règlement financier du Département du Haut-Rhin,
- VU l'avis favorable de la Commission de la Culture et du Patrimoine lors de sa réunion du 28 juin 2019,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- 1) Attribue et autorise le versement des subventions de fonctionnement au titre de la politique culturelle et patrimoniale du Département du Haut-Rhin, selon les conditions et modalités précisées dans l'annexe 1 à la délibération, pour un montant total de 129 023 €, et, le cas échéant, sous réserve du respect de l'ensemble des clauses des conventions d'objectifs visées ci-dessus pour les subventions attribuées pour le projet artistique et culturel du Centre de Ressources Musiques Actuelles et pour le développement culturel de l'Espace Rhénan,
- 2) Approuve et autorise la Présidente du Conseil départemental à signer la convention à intervenir avec la Fédération Hiéro Colmar pour la mise en œuvre de son projet artistique en 2019 jointe en annexe 2 à la délibération,
- 3) Approuve le cahier des charges de l'appel à projets "Culture et Solidarité" 2020, joint en annexe 3 à la délibération,
- 4) Autorise l'adhésion et le versement de la cotisation correspondante en faveur de l'Association "Culture et Départements" pour un montant de 500 € en 2019, selon les conditions et modalités précisées dans l'annexe 1 à la délibération,
- 5) Précise que le versement du solde de la subvention d'investissement accordée par la délibération du Conseil départemental du 17 mars 2017, soit la somme de

400 000 €, en faveur de la Ville de Colmar pour la création du Centre Européen du Livre et de l'Illustration dans l'ancienne bibliothèque des Dominicains de Colmar est différé à l'achèvement des travaux de cette opération, sur présentation des justificatifs par la Ville de Colmar tels que détaillés dans le règlement financier du Département du Haut-Rhin, à prélever sur les crédits inscrits au budget départemental au programme D222 imputation 204-311-204142-2352-371,

- 6) Proroge jusqu'au 31 décembre 2020 le délai de validité de l'aide départementale, accordée par la délibération de la Commission permanente du 4 novembre 2016, d'un montant de 14 932 € en faveur du conseil de fabrique de Bartenheim pour la restauration du mobilier de la chapelle Saint Nicolas, à prélever sur les crédits inscrits au budget départemental au programme D211 imputation 204-312-204182-22723-014.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité